

### EDITO

Fort d'une première expérience LEADER réussie, le Pays du Velay a décidé d'unir à nouveau ses forces pour bénéficier des aides européennes de développement rural pour la période 2015-2021. Le Comité de sélection régional, réuni en avril 2015, a validé la stratégie locale de développement choisie « Promouvoir les synergies locales vellaves ». Une enveloppe de 4,2 millions d'euros de fonds européens a été attribuée afin d'accompagner les initiatives privées et publiques sur notre territoire. Les dispositifs d'aides sont en cours de finalisation technique.

Le Groupe d'Action Locale du Pays du Velay est donc aujourd'hui opérationnel pour mobiliser le maximum de financements pour les projets fédérateurs et innovants qui naissent sur notre territoire. Je vous invite à solliciter la cellule d'animation afin de travailler plus et mieux ensemble au service du développement rural sur le Velay.

*Laurent DUPLOMB, Président du GAL Pays du Velay*



## 4,2 millions d'euros de fonds européens pour promouvoir les synergies locales vellaves

La stratégie du programme LEADER du Pays du Velay a pour ambition de créer, développer et consolider les partenariats entre acteurs et secteurs d'activité sur son territoire. Pour cela, le programme d'actions s'articule autour de **6 fiches actions** :

### 1- Accompagner, structurer et promouvoir l'offre en ressources locales vellaves

Ex. : Sensibilisation au « manger local » dans les cantines, Construction de halles couvertes pour accueillir les marchés, Promotion de l'offre en matériaux locaux,...

### 2- Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales vellaves

Ex. : Construction d'un magasin « produits locaux », Equipements d'une entreprise de maçonnerie, Développement des services à la personne,...

### 3- S'approprier, faire partager et diffuser les marqueurs identitaires du Velay

Ex. : Muséographies autour des patrimoines locaux, Projets participatifs sur les temps périscolaires, Equipements d'espaces scéniques,...

### 4- Moderniser l'habitabilité des centres-bourgs

Ex. : Démolition et réhabilitation d'un bâtiment vacant, Rénovation thermique d'un bâtiment public, Optimisation de l'éclairage public,...

### 5- Fédérer et promouvoir l'offre touristique itinérante

Ex. : Création et promotion de produits packagés autour d'une thématique locale, Equipements de sites touristiques « mis en réseau », Création d'un parcours numérique,...

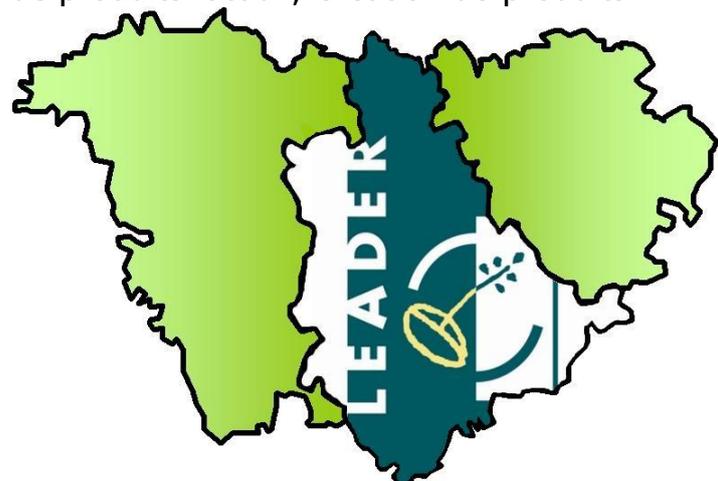
### 6- Co-construire le développement du Velay sur la scène européenne

Ex. : Création d'une plateforme de vente européenne de produits locaux, Création de produits touristiques européens sur les Voies Vertes,...

Tout porteur de projet privé ou public qui inscrit son action sur le Pays du Velay et dans le cadre de cette stratégie peut être accompagné par le Groupe d'Action Locale pour la recherche de partenariats et de financements.

**Pour plus d'informations :**

**[Consulter la rubrique LEADER](#)**



## Comment déposer une demande d'aide LEADER ?

- **1. Contacter [la cellule d'animation](#)** pour évaluer l'éligibilité du projet, son inscription possible dans la stratégie du GAL, rechercher des financements complémentaires et établir des partenariats.
- **2. Compléter une fiche-projet LEADER** synthétisant les principales informations sur mon opération (Qui porte ? Quels objectifs ? Quelles dépenses ? Quel échéancier ? Quel plan de financement ?). Cette fiche permettra de rédiger le formulaire administratif de demande de subvention LEADER avec l'aide de la cellule d'animation.
- **3. Un [Comité Technique](#)** se réunit tous les 3 mois pour étudier la validité administrative de la demande et sa cohérence avec la stratégie du territoire. Cette instance pourra proposer des pistes d'amélioration de l'opération en fonction des critères de sélection des dossiers.
- **4. L'autorité de gestion** (Conseil Régional) donnera ensuite un avis réglementaire sur le dossier de demande d'aide.
- **5. Un [Comité de Programmation](#)**, composé de représentants de la société civile et d'élus du Pays du Velay, se réunit tous les 3 mois pour auditionner les porteurs de projets et sélectionner les dossiers bénéficiaires des aides européennes LEADER.

## Quelques règles simples

- **Il ne faut pas avoir commencé son projet** avant de solliciter la cellule d'animation ou un autre financeur (signature d'un bon de commande, notification d'un marché public).
- **L'aide LEADER intervient en remboursement.** Le paiement est débloqué sur factures acquittées. Il faut avoir la trésorerie nécessaire pour attendre le versement des subventions.
- **Les porteurs de projets privés** (entreprises, associations de droit privé) doivent bénéficier de fonds publics nationaux pour obtenir des financements européens. La cellule d'animation peut vous accompagner dans cette recherche. Pour **les porteurs de projets publics** (collectivités, associations de droit public), leur autofinancement peut suffire.

## Les prochains rendez-vous :

- Mardi 22 Septembre 2015, 17 h : Comité de Programmation
- Jeudi 24 Septembre 2015, 10 h : Séminaire Transition énergétique
- Mardi 3 Novembre 2015, 14 h : Comité Technique
- Mardi 15 Décembre 2015, 17 h : Comité de Programmation



## Quelques infos en plus...

### - *Les Jardins du Fleuve en Haute-Loire :*

La troupe Théâtre des Chemins se produit le long du fleuve Loire du 25 Juillet au 15 Septembre sur les territoires du Velay et de la Jeune Loire. [Programme détaillé](#)

### - *Séminaire « La Transition Énergétique en pratique » :*

En partenariat avec le Pays du Velay, le Département de Haute-Loire et l'Espace Info Energie, le Réseau Rural Auvergne organise, le Jeudi 24 Septembre au Puy-en-Velay, un séminaire sur la transition énergétique. Celui-ci est gratuit et ouvert à tous. Il s'agira de présenter différentes initiatives innovantes dans le domaine et de connaître les pistes de financements disponibles pour les prochains projets. [Programme détaillé](#)

**La cellule d'animation du GAL Pays du Velay :** Bureau 221, Immeuble Interconsulaire au Puy  
**Thomas FACQUEUR**, animateur du programme, chargé de l'émergence des projets et de leur accompagnement pour les demandes d'aides LEADER

Vous pouvez le contacter au 04-71-07-21-06 / 06-86-82-50-18 / [leadervelay@gmail.com](mailto:leadervelay@gmail.com)

**Jean-François BONNEFOY**, gestionnaire du programme, chargé de l'information et de l'assistance technique à la constitution du dossier administratif pour la demande d'aide LEADER

Vous pouvez le joindre au 04-71-07-71-96 / [jfbonnefoy@haute-loire.chambagri.fr](mailto:jfbonnefoy@haute-loire.chambagri.fr)